



## DÉLIBÉRATION N°2024-DEL-27

### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2024

#### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi deux avril deux-mille-vingt-quatre à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Christine LEDUN, Anne-Emilie RAVACHE et Françoise UNDERWOOD et Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Jacques DELLERIE, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, François TIERCE, François ROGER et Jean-Claude WEISS.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Monsieur Nicolas BERTRAND)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Madame Claudine BRIFFARD)

#### ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

**OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SDE 76 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION – AUTORISATION**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,
- Vu le Code la Commande Publique, notamment ses articles L2422-1 et suivants,
- Considérant les obligations en matière d'électrification des flottes de véhicules de service des entreprises et des administrations,



- **Considérant les obligations en matière d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques,**
- **Considérant les besoins du Centre de Gestion dans ce domaine pour ses propres services, ses visiteurs et ses agents.**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa démarche de développement durable, le Centre de Gestion souhaite développer les mobilités décarbonées en promouvant l'usage des transports en commun, le covoiturage et l'utilisation de la bicyclette pour les déplacements domicile-travail de ses propres salariés.

Dans cet esprit, notre établissement finance le forfait mobilités pour les agents qui effectuent leurs trajets domicile-travail à vélo ou en co-voiturage, d'une part, et 75 % du coût des abonnements aux transports en commun, d'autre part.

S'agissant des déplacements professionnels de ses salariés, le Centre de Gestion électrifie progressivement sa flotte de véhicules de service. C'est ainsi que 6 véhicules électriques ou hybrides rechargeables ont été acquis depuis 2019 en remplacement de véhicules thermiques vieillissants.

Monsieur le Président souligne que le nombre croissant de véhicules électriques à disposition du personnel pose la question de la mise à niveau des infrastructures de recharge dont dispose le Centre de Gestion. Actuellement, 6 bornes sont en fonctionnement sur le parking réservé aux véhicules de service. Cependant, outre le fait que ces bornes sont en nombre limité au regard des besoins futurs de notre établissement, elles sont d'une puissance (3,5 KW) insuffisante pour garantir une recharge rapide de nos véhicules dont l'usage est de plus en plus fréquent sur des distances pouvant aller jusqu'à 250 kilomètres par jour.

Par ailleurs, notre établissement ne dispose d'aucune borne de recharge à disposition de ses visiteurs et de ses propres agents.

Dès lors, en prenant en compte les besoins futurs du Centre de Gestion ainsi que ceux de ses visiteurs et de ses salariés, Monsieur le Président précise qu'il apparaît nécessaire d'installer de nouvelles bornes de recharge.

Pour ce faire, les services du Centre de Gestion se sont rapprochés du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE76) qui assure pour le compte des communes de Seine-Maritime le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Après étude, le SDE76 préconise d'installer les équipements suivants :

- A l'usage des visiteurs du CDG : 2 bornes de 22 KW et une borne rapide de 50 KW
- A l'usage des agents pour leur déplacement professionnel (véhicules de service) : 10 bornes doubles (3 KW/7,5 KW) permettant d'anticiper l'électrification progressive du parc de véhicules du CDG





- A l'usage des agents du CDG pour leur véhicule personnel : 2 bornes de 7,5 KW pour des recharges exceptionnelles en journée destinée prioritairement aux agents effectuant de longs trajets domicile-travail.

Ce programme d'équipement est estimé à environ 250 000 € TTC, Monsieur le Président précise que s'agissant de travaux d'investissement le Centre de Gestion pourra en principe récupérer la TVA via le fond de compensation.

Le Centre de Gestion pourra par ailleurs solliciter des subventions de la part de l'Etat ou des collectivités locales afin d'alléger la charge de cet investissement.

Concernant la mise en œuvre de ce projet, Monsieur le Président propose d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage au SDE 76 afin de bénéficier, d'une part, de son expertise technique et, d'autre part, des prix de fournitures et de travaux que cet établissement a pu négocier avec ses entreprises partenaires.

Un projet de convention à signer entre le Président et la Présidente du SDE 76 est joint à la présente délibération. Monsieur le Président précise que l'implantation des bornes de recharge électrique tiendra compte naturellement du futur projet de construction des locaux du SDE 76 à proximité immédiate du siège du Centre de Gestion.

**Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser, sur les parkings du siège du Centre de Gestion, l'installation de bornes supplémentaires de recharge pour véhicules électriques à l'usage des agents du Centre de Gestion et des visiteurs,**
- **De fixer l'enveloppe prévisionnelle des études et des travaux à 250 000 € TTC,**
- **De déléguer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'équipement au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE 76),**
- **D'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure avec le SDE 76,**
- **D'autoriser le président à signer ladite convention avec le SDE76.**

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Christophe BOUILLON



